

N/REF : 15/04/2026 14H52 C:024233 I:33979
V/REF : 36491/20706
V/Email reçu le Mercredi 15/04/2026 a 14H52

SDC 'Le Melies'
C/O SAGE'S
Syndic
34 AVENUE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

IMMEUBLE : LE MELIES (Cop)
2 RUE PONSON DU TERRAIL
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 20 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2-4 PONSON DU TERRAIL - ECHIROLLES -

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOREMENT DES EAUX USÉES DANS LA COURSIVE DES GARAGES

Donneur d'ordre : Mme I. CERONI

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 15/04/2026 A 16H00
INTERVENTION DEPUIS LES SOUS-SOL
POMPAGE, RINÇAGE ET RACLAGE
APPLICATION DE DÉSODORISANT
RÉCUPÉRATION DU FURET QUE LE PLOMBIER A ENLEVÉ DÉBOUCHE EXPRESS

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 19/04/26 a 22H35 i.ceroni@syndic-sages.fr
AH LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 19/04/26 A 22:34 MME CERONI I.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

1,00	Produit(s) Désodorisant/Désinfectant	1	17,40	17,40
=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,75	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	329,98

TOTAL H.T.	347,38
T.V.A. a 10,00%	34,73
TOTAL T.T.C.En EURO	382,11

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN